



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/18  
8 juin 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-troisième réunion  
Genève, 5 – 9 juillet 2004

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS APPROUVÉS COMPORTANT  
DES EXIGENCES PARTICULIÈRES POUR LA COMMUNICATION DES RAPPORTS**

## **Introduction**

1. Le PNUD a soumis au Comité exécutif pour examen lors de sa 43<sup>e</sup> réunion un rapport périodique sur la mise en oeuvre du projet de démonstration et d'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation du sol pour la production et le repiquage des arbres fruitiers au Chili (76,2 tonnes PAO), projet approuvé par le Comité exécutif à sa 32<sup>e</sup> réunion, pour un coût total de 805 000 \$US.

2. Le Secrétariat a examiné les rapports périodiques à la lumière de la proposition de projet initiale et des données sur le bromure de méthyle fournies par le Gouvernement du Chili au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

## **Rapport périodique**

3. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre en 2003:

- a) Consultation directe avec les intervenants du secteur du bromure de méthyle en vue d'obtenir des données plus objectives et plus actuelles sur l'utilisation finale du bromure de méthyle dans le pays; cette démarche avait été définie comme essentielle par le comité directeur du projet qui comprend les représentants de la Commission nationale sur l'environnement (CONAMA), du PNUD, des Services de l'Élevage et de l'Agriculture, ainsi que de l'Institut de recherche agricole (Agence d'exécution). Les utilisations principales du bromure de méthyle concernent la production de la tomate, des poivrons et des fraises. La superficie allouée à la production des fraises est en train de croître rapidement, ce qui entraîne une augmentation de l'utilisation du bromure de méthyle;
- b) L'installation de dix-huit unités de démonstration dans les régions où l'on enregistre les plus importantes utilisations de bromure de méthyle (la mise en place de quelques unes de ces unités, débutée en 2002, a été achevée au cours de l'année 2003 alors que pour d'autres, cette mise en place a démarré en 2003 et s'est poursuivie en 2004). Les activités des unités de démonstration portaient sur la production des arbres fruitiers et des arbres forestiers: substrats de pépinière, pépinière en plein sol et repiquage. Selon les résultats obtenus, le système de vapeur à pression négative s'est révélé très efficace et rentable, comparativement au bromure de méthyle. Pour le repiquage et les pépinières en plein sol, certains produits chimiques de remplacement ont été testés (métam-sodium, 1,3-dichloropropène, chloropicrine et autres). Les résultats montrent qu'une réussite de 90% peut être réalisée en utilisant des produits chimiques différents, et qu'un mélange approprié de ces produits chimiques peut être aussi efficace dans la lutte phytosanitaire que le bromure de méthyle;
- c) Les activités de formation, les ateliers à l'attention des planteurs et du grand public, les ateliers de formation visant les étudiants et les enseignants de l'université et de l'école d'agriculture.

## Programme de travail 2004

4. Les activités suivantes sont proposées pour une mise en oeuvre en 2004 :
  - (a) Entretien des unités de démonstration installées au cours de 2003 et mise en place de nouvelles unités de démonstration sur la production des fraises et l'efficacité des technologies de remplacement dans la lutte contre un parasite spécifique (*Agrobacterium tumefaciens*) dont les effets néfastes sur les pépinières d'arbres fruitiers connaissent une ampleur croissante;
  - (b) Élaboration d'un manuel technique sur la réglementation forestière qui devrait être achevé d'ici novembre 2004; poursuite de l'organisation des ateliers de formation; et
  - (c) Participation aux comités officiels sur l'utilisation du bromure de méthyle et prise de contact avec les intervenants du secteur du bromure de méthyle, à savoir : les importateurs, les distributeurs et les producteurs, afin de les sensibiliser sur la nécessité de l'élimination de ce produit.

## Observations du Secrétariat du Fonds

### Augmentation de la consommation du bromure de méthyle

5. Conformément à l'accord passé entre le Gouvernement du Chili et le Comité exécutif, un total de 28 tonnes PAO de bromure de méthyle aurait dû être éliminé avant la fin de 2003. Aussi, il avait été conclu que le volume maximal autorisé des utilisations réglementées du bromure de méthyle en 2003 serait de 170 tonnes PAO.

6. Selon les données préliminaires fournies par le Gouvernement du Chili, les importations de bromure de méthyle ont atteint 342,9 tonnes PAO en 2003, desquelles 274,3 tonnes ont été utilisées dans les applications de non quarantaine et de pré expédition et 68,6 tonnes dans les applications de quarantaine et de pré expédition. En réponse à une demande du Secrétariat, le PNUD a indiqué que l'augmentation de la consommation du bromure de méthyle était due à la baisse du coût du traitement de désinfection survenue après la forte chute du taux de change du peso chilien au dollar américain, à l'augmentation des superficies allouées à la production des fraises et à la réticence de ce secteur à éliminer l'utilisation du bromure de méthyle; il convient de rappeler aussi les nouvelles restrictions imposées par certains marchés extérieurs exigeant des fumigations supplémentaires de quarantaine et de pré expédition ainsi que les importations supplémentaires de bromure de méthyle à des fins de stockage en raison du coût faible de ce produit. Des indices montrent qu'avec l'imposition par certains marchés extérieurs de nouveaux règlements qui exigent une fumigation supplémentaire pré expédition des fruits au bromure de méthyle, la quantité de bromure de méthyle utilisée dans les applications de quarantaine et de pré expédition pourrait être supérieure au volume estimé de 68,6 tonnes PAO.

7. Le PNUD a indiqué qu'un Comité interministériel élargi comprenant le Ministère de l'environnement et le Ministère de l'agriculture a été créé récemment avec le mandat de mettre

au point, avant août 2004, une stratégie nationale d'élimination durable du bromure de méthyle. Les mesures en cours d'évaluation comprennent : les restrictions supplémentaires sur l'utilisation du bromure de méthyle, le changement dans l'étiquetage qui devrait comporter des informations sur la toxicité du produit et l'interdiction de l'importation de certains types de conteneurs de bromure de méthyle. Le Ministère de l'Agriculture a lancé une étude globale sur les utilisateurs finaux du bromure de méthyle, afin de combler tout déficit d'information existant.

8. Le PNUD a également souligné que l'octroi des exemptions pour les utilisations exceptionnelles de bromure de méthyle a eu au Chili un impact négatif chez les intervenants qui utilisent ce produit, en réduisant la pression exercée sur ces utilisateurs pour les forcer à réduire ou à éliminer leurs propres consommations. Cette situation a constitué un défi important pour le Gouvernement du Chili.

#### Élimination du bromure de méthyle dans la mise en oeuvre du projet

9. Le projet d'élimination en cours d'exécution porte sur l'utilisation du bromure de méthyle dans les secteurs du repiquage des arbres fruitiers et des arbres forestiers (58,8 tonnes PAO) et dans les secteurs des pépinières (17,4 tonnes PAO). Au cours de la mise en oeuvre de ce projet, la technologie utilisant la vapeur à pression négative a été éprouvée, améliorée et adaptée aux conditions locales; cette technologie a été aussi appliquée dans certaines pépinières d'arbres forestiers qui produisent de jeunes plants utilisant des substrats. Une fois que la technologie sera pleinement adoptée, la quantité de bromure de méthyle éliminée pourra atteindre entre 8 à 10 tonnes PAO. La consommation de bromure de méthyle dans les pépinières a été réduite à zéro afin de se conformer aux engagements ISO 14000 de ce secteur.

10. En ce qui concerne la culture des arbres fruitiers, des techniques de remplacement ont été éprouvées. Un certain nombre de ces technologies (produits chimiques, solarisation, traitement thermique) ainsi que des bonnes pratiques, seront appliquées afin d'éliminer l'utilisation du bromure de méthyle. Le projet soutiendra aussi les pépinières, mais seulement à la condition que celles-ci s'engagent par écrit à assurer la durabilité du passage aux technologies de remplacement.

11. Le PNUD a reconnu la situation dans laquelle le Chili se trouve actuellement en ce qui concerne la non-conformité aux engagements pris. Toutefois, étant donné les résultats positifs réalisés lors des essais avec les technologies de remplacement et étant donné l'engagement renouvelé par le Gouvernement d'assurer un contrôle plus efficace de l'utilisation du bromure de méthyle, le PNUD a fait savoir que le Gouvernement est confiant de pouvoir retourner à la conformité et d'honorer ses engagements pris dans le cadre du projet.

12. La plupart des activités proposées dans le cadre du projet pour 2004 portent sur les modules de démonstration supplémentaires, les programmes de sensibilisation et la définition des politiques et des stratégies. A cet égard, le Secrétariat a suggéré au PNUD de discuter avec les principaux intervenants la mise en oeuvre des activités de type investissement plutôt que les activités de démonstration et de sensibilisation actuellement proposées. Le PNUD a rapporté que la meilleure utilisation des ressources financières serait réalisée à travers le maintien des unités expérimentales qui se concentrent sur les domaines prioritaires, conformément aux

recommandations des spécialistes nationaux. Ceci devrait par la suite faciliter la mise en oeuvre des activités de type financement et l'introduction des technologies de remplacement.

**Recommandation du Secrétariat du Fonds**

13. Il est demandé au Comité exécutif d'examiner, à la lumière des recommandations présentées ci-dessus, le rapport périodique sur la mise en oeuvre du projet de démonstration et d'élimination de la fumigation du sol au bromure de méthyle pour la production et le repiquage des arbres fruitiers au Chili.